



Faut-il ou pas changer son contrat d'énergie suite à la flambée des Prix?



Comment s'en sortir avec tous ces tarifs : Tarif réglementé, Tarif indexé, prix fixe.....

La hausse du gaz et de l'électricité nous incite à regarder nos contrats et nos factures pour peut-être penser à changer d'opérateur (ou pas)

1. Le tarif réglementé

Le tarif réglementé de l'électricité (le Tarif bleu d'EDF) a augmenté de 2,1 % en 2021. Le gouvernement a annoncé fin septembre la mise en place d'un « [bouclier tarifaire](#) ». La hausse sera donc limitée à 4 % TTC en moyenne en février prochain, plus une autre évolution en août, notamment liée au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Les 22 millions de foyers qui ont un contrat d'électricité à tarif réglementé (près de 70 % du total) vont donc subir une hausse, mais elle restera modérée et leur horizon est dégagé.

Concernant le tarif réglementé du gaz, il est gelé jusqu'à la fin de l'année 2022, toujours dans le cadre du bouclier tarifaire. Il se transforme donc en prix fixe qui met à l'abri des hausses. Les trois millions de clients qui ont un contrat de gaz au tarif réglementé (près de 30 % du total) n'ont donc pas intérêt à en changer, tant que les prix du marché ne diminuent pas.

2. Un contrat à tarif indexé sur le tarif réglementé

Ces contrats suivent normalement les tarifs réglementés avec un tarif légèrement inférieur. Il n'y a donc pas lieu de les quitter. Mais il faut surveiller de près les mails ou courriers de votre fournisseur, car certains ont profondément modifié leur contrat.

3. Un contrat à prix fixe

Ce contrat met à l'abri des fluctuations sur le prix du kilowattheure hors taxes. Deux points sont toutefois à surveiller.

D'abord, les nouveaux tarifs proposés lors de la reconduction du contrat.

Autre point de vigilance : le prix de l'abonnement peut ne pas être fixe, il faut donc surveiller son évolution sur la durée.

4. Un contrat à prix indexé sur les prix du marché

Changez d'offre, car vous êtes exposé et votre tarif a sans doute déjà explosé ! Les fournisseurs doivent vous informer des évolutions, mais leurs mails ou courriers ne sont pas toujours explicites

Contactez nous, nous pouvons vous aider!